
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 6	Séance du 24 novembre 2022
<u>Présents :</u> 5	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 24 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Annick PALOSSE, Jean-Pierre LACAZE, Josette MAURY, Elise DESSANDIER, Bénédicte FERTE
<u>Votants:</u> 6	<u>Représentés:</u> Michel MOREREAU par Jean-Pierre LACAZE <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u>

La séance est ouverte à 18 h 00

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2022 ;**
- **Choix du colis de Noël ;**
- **Point sur les inscriptions pour les coupes affouagère de 2023 ;**
- **Décision Modificative**

- QUESTIONS DIVERSES :

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 30 septembre 2022 est approuvée par 4 voix sur 5. dont 1 voix contre.

- **CHOIX DU COLIS DE NOËL :**

Après présentation des prestataires pour les colis de Noël les membres du conseil municipal opte pour "TRÉSORS DE PYRENE" à Tarascon, pour les colis simple à 25.90€, colis double 32.90€.

Total colis simple : 17 x 25.90 € = 440.30€

Total colis double : 3 x 32.90€ = 98.70€

Pour un montant total de 539.00€ pour les colis de Noël 2022.

- **POINT SUR LES INSCRIPTIONS POUR LA COUPE AFFOUAGERE 2023 :**

Après en avoir débattu le nombre d'inscriptions pour la coupe affouagère pour l'année 2023 est de 8 affouagistes et 19 cannes en attente d'un retour de l'ONF pour valider la vente.

- **Vote de crédits supplémentaires - freychenet - DE 2022 029**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

618	Divers	-260.00	
678	Autres charges exceptionnelles	260.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FREYCHENET, les jour, mois et an que dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **SMECTOM :**

Le ramassage des conteneurs pour les hameaux du SOURT, TRAGINE et GABACHOU, les bacs à ordures ménagères et bacs jaunes peuvent être stockés aux emplacements dédiés.

Pour FREYCHENET, BOULET, LE BENAL, LE RASCLAT et ARMENTIERE les conteneurs doivent être sortis la veille du ramassage.

- **PROJET GRANGE :**

Mme PALOSSE Annick, 1ere Adjointe, demande l'avancé du projet réfection de la toiture de la grange.
M. Jean-Pierre LACAZE, 2ème Adjoint, signifie que le projet est décalé dans le temps car non prioritaire.

- **PLUi :**

Mme Marie-Bénédicte FERTÉ et Mme DESSANDIER Élise, toutes deux conseillères municipales, se sont rendues au Comité de pilotage du PLUi.

Elles nous informent que le PLUi passe en commission en décembre 2022.

Il sera validé ou non courant 2023.

Le CAUE a fait remarquer un léger manque d'ambition en urbanisme et alerte avec le patrimoine quant à la prolifération des projets "chalets bois" afin que ceux-ci ne deviennent pas le paysage du territoire.

Pour rappel le PLUi est consultable en mairie.

- **FORMATIONS :**

Mme Marie-Bénédicte FERTÉ demande que tous les conseillers soient informés des formations proposés par l'AMF (Association des Maires de France).

La séance est levée à 21 h 00.

